



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 juin 2016

Présents: Hubert DETHURENS, maire
 Jean-Pierre GANTNER, adjoint
 Véronique RUDAZ, adjointe

ARN Thierry, Jean BATARDON, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Maxime DETHURENS, Marc DUPRAZ, Stéphane GROBETY, Olga MERMET, Dominique PASCUAL, Bradley STILLWAGON, Laurent THEVENOZ, Laurent ZIMMERMANN

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mai 2016
2. Transformation de la mairie : suivi
3. Fleurir le village : suivi
4. Décharge cantonale : point de la situation
5. Communications de l'exécutif
6. Divers
7. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h et remercie les conseillers(ères) de leur présence et de leur ponctualité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mai 2016

Le procès-verbal de la séance du 9 mai 2016 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

2. Transformation de la mairie

Le maire informe le conseil que les trois architectes ont confirmé leur intérêt pour ce mandat. Aussi, il leur a été demandé de préparer pour fin juin une proposition sous la forme d'un schéma général, sans détails à ce stade.

Ces propositions seront étudiées par la commission des travaux (élargie à tous les membres du CM intéressés) lors d'une séance qui a été fixée le lundi 29 août.

La décision finale reviendra au conseil municipal qui pourra se prononcer suite au rapport de la commission.



3. Fleurir le village

Concernant le premier dossier d'embellissement de l'îlot de refuge route de l'Eaumorte, le maire relate avoir demandé l'avis du département cantonal (DGT) et donne lecture de la réponse reçue. Il apparaît que le projet d'installation d'une ceinture décorative en gabions n'est réalisable que si aucun obstacle ne restreint la visibilité sur une hauteur comprise entre 0,6 et 3.0m au-dessus du niveau de la chaussée. En outre, la mise en place de végétation au niveau de la chaussée n'est pas non plus favorable à cause des effets corrosifs du sel l'hiver. Aussi, Hubert Dethurens est d'avis qu'il faut abandonner le projet et fleurir d'autres endroits du village.

Bradley Stillwagon estime que le champ de visibilité n'est pas totalement restreint car la présence de différents éléments sur l'îlot (poteau SIG etc.) limite la pose de cette décoration plutôt sur l'avant. Aussi, il resterait bien 4 à 5m de visibilité libre d'obstacle avant l'intersection.

Un rendez-vous pourrait être demandé sur place avec le technicien de la DGT afin de mesurer concrètement les effets d'une telle installation. Néanmoins, le maire reste inquiet sur son caractère accidentogène.

Plusieurs idées sont proposées en lieu et place des gabions et végétations : une sculpture basse, une suspension en ferronnerie, des nains de jardin... Le maire demande en conclusion de revenir avec des illustrations de ces suggestions.

Le deuxième dossier de la commission des parcs et promenade consiste dans l'amélioration de la place de jeux en face de la mairie. Deux devis ont été reçus (coût quasi identique de CHF 35'000.-) et un troisième est attendu. L'exécutif prendra sa décision, en concertation avec Bradley Stillwagon, en vue de la réalisation des travaux durant l'été.

4. Décharge cantonale

Ce dossier est suivi de près par le maire et Jean-Pierre Gantner qui ont participé à une nouvelle séance de concertation entre l'Etat et les communes concernées par les sites identifiés.

Pour le maire, il est clair que l'on s'achemine vers la sélection entre deux sites : Russin et Laconnex. Afin d'anticiper, Hubert Dethurens a organisé le lendemain un rendez-vous sur place avec le directeur du service de l'Etat et entend bien lui démontrer que le périmètre prévu est trop grand, que son positionnement doit être revu (déplacé vers les routes de Chancy et des Rupettes) et que toute la zone à l'arrière du Manège de la Gambade doit être enlevée du périmètre. Il a également initié des discussions avec le Conseiller d'Etat en charge du dossier sur les retombées financières pour la commune sur laquelle sera construite la décharge.

Plusieurs membres du CM s'inquiètent de l'impact des pollutions futures, notamment des eaux et des sols. Hubert Dethurens résume les procédés qui seront mis en place afin de drainer les eaux sortant de la décharge et d'assurer leur traitement. S'il est



certain que ces mâchefers contiennent des métaux lourds, les conditions de leur enfouissement seront très strictement contrôlées. Cela ne sera pas comparable avec la pratique déplorable constatée sur l'actuel site de Bernex. Après 30 ans, le périmètre retournera à l'agriculture et des mesures de contrôle continueront à avoir lieu.

Pour répondre à Jean Batardon, le maire confirme que les propriétaires des terrains qui n'accepteraient pas ce projet pourront très certainement être expropriés par activation de la clause d'utilité publique. Néanmoins, il lui semble peu probable que des résistances se manifestent si l'Etat propose un prix d'achat intéressant.

Hubert Dethurens relate encore que l'Etat continue à explorer en parallèle la mise en œuvre d'autres solutions de recyclage novatrices et de collaboration intercantonale. A priori, une décision sera prise d'ici la fin de l'année.

5. Communications de l'exécutif

- ❖ *Buvette du centre sportif* : le maire informe le conseil que la gérance de la buvette sera reprise par Mme Marie-Claire Colliard, sur la base d'un contrat de 5 ans, avec une année d'essai. Le même fonctionnement que celui actuel continuera, avec très certainement une offre élargie. Il a toute confiance dans la capacité de Mme Colliard à assurer cette gérance de manière satisfaisante.
- ❖ *FCL* : le maire relate avoir, conjointement avec la commune de Soral, remis au club une récompense pour la promotion de la 1^{er} équipe en 3^{ème} ligue, sous la forme d'un don de CHF 5'000.- (payé pour moitié par chaque commune) dont CHF 3'000.- seront offerts à l'équipe, le solde revenant au FCL. Dans son discours lors de la récente journée des supporters, Hubert Dethurens a encouragé tous les concernés à travailler en vue de la création d'une fondation intercommunale. Considérant l'ampleur prise par le club, cette idée fait sens. Jean Batardon souhaite souligner que le FCL a fait beaucoup d'efforts pour améliorer les points négatifs relevés en séance avec la commission des sports du CM en 2015.
- ❖ *Autorisation d'exploiter – gravières Forestal* : le maire informe le conseil que le préavis communal a été transmis pour l'exploitation du premier secteur (à droite de la route de Forestal) de ce plan d'extraction de 5 ha qui sont découpés en deux zones. Cette autorisation prévoit la sortie des camions tout au bout de la route de Forestal sur la route de Sezégnin, pour aller sur le site de traitement des graviers de Champs-pointus. Par contre, aucune nouvelle n'a encore été reçue concernant le site des Parues, si ce n'est la parution dans la Feuille d'avis officielle de l'autorisation pour réaliser la traversée souterraine sous la route des Lolliets.
- ❖ *Cours de natation école* : suite à la demande du directeur de l'établissement scolaire, les élèves de notre école primaire se rendront à



la prochaine rentrée dans le bassin de Perly, qui nous est mis gratuitement à disposition par cette commune.

- ❖ *Restaurants scolaires* : le prestataire actuel des repas ayant informé de sa décision d'arrêter son activité, la mairie (en collaboration avec la commune de Soral) est à la recherche d'un nouveau fournisseur pour livrer des repas chauds.
- ❖ *Courriers divers relatifs à l'école* : le maire donne lecture d'un premier courrier adressé à la Conseillère d'Etat en charge du DIP afin de réclamer une compensation financière aux frais engendrés par les élèves frontaliers de notre école. Il donne également lecture d'un courriel, adressé à la responsable du DIP en charge des infirmeries scolaires, à propos du refus de la mairie d'installer une connexion internet dans l'infirmerie de l'école.
- ❖ *Rencontre avec les nouveaux propriétaires privés Vy-Neuve* : ces derniers ont manifesté se sentir dans « la banlieue » de Laconnex étant donné la position actuelle de la signalisation d'entrée dans la localité. Avis a été requis auprès de la DGT pour envisager le déplacement des panneaux. Hubert Dethurens a le sentiment que cela vise in fine à modifier la vitesse de circulation sur ce tronçon (de 60 à 50 Km/h), mesure discutable considérant que la Vy-Neuve fait office de route de transit très utile.

6. Divers

- ❖ *Proposition du GLAJ (groupe de liaison genevois des associations de jeunesse)* : se basant sur les résultats très positifs d'une enquête menée auprès de tous les candidats aux élections municipales de 2015, le GLAJ suggère d'augmenter la subvention communale octroyée aux colonies et autres organismes de vacances de CHF 10.- à CHF 15.- par jour/par enfant participant à un camp. Le conseil municipal préavise favorablement cette requête pour le budget 2017.
- ❖ *Dates des séances du CM 2^{ème} semestre 2016* : 5 septembre, 10 octobre (présentation du budget), 7 novembre (approbation du budget et repas communal) et 5 décembre. Repas de Noël des aînés 18 décembre.
- ❖ *Statistiques recyclage* : Bradley Stillwagon demande quelques explications sur la manière de calculer le taux de recyclage dans la commune, afin de juger s'il ne ferait pas mieux de mettre ses déchets verts à la déchetterie pour contribuer à l'effort communal (50% de recyclables à atteindre). Cet objectif est déjà atteint à Laconnex et le maire rappelle que c'est surtout le transport qui a un coût important pour la commune. Il relate également qu'à fin 2017, les entreprises vont devoir payer directement pour leurs déchets. La manière dont l'Etat va gérer cela n'est pas encore clairement définie, mais il semble qu'il y aura



une certaine tolérance pour un coût au container.

- ❖ *Caves ouvertes* : Olga Mermet souhaite revenir sur les incidents graves qui ont émaillé la soirée qui a suivi les caves ouvertes. Elle déplore les comportements avinés et violents d'une horde de jeunes qui ont nécessité la venue de la police et d'une ambulance. Hubert Dethurens abonde dans son sens et estime que la limite de ce qui est supportable a été atteinte. Il se dit néanmoins démuné quant aux mesures à mettre en place pour empêcher ces incidents. Il souhaite une discussion avec les vigneron locaux pour prévoir la mise à disposition de sanitaires, ainsi que pour assurer un suivi à la fermeture de leur cave (nettoyage des lieux notamment). Jean Batardon et Laurent Thévenoz donnent leur sentiment sur le problème et jugent cette réflexion nécessaire. Hubert Dethurens demandera également une discussion au sein de l'office organisateur de cette journée (OPAGE) pour envisager, par exemple, une fermeture à 14h et une ouverture le vendredi soir.
- ❖ *Récupération des plastiques autres que PET* : Dominique Pascual souhaiterait que la mairie s'intéresse à cette question, par exemple en installant un container. La mairie va se renseigner sur la filière existante.

8. Questions du public

Mme Van de Waal et M. Guggisberg s'inquiètent de l'avancement du dossier de la décharge DCMI sur le site Chaterin-Les Mouilleuses dont ils n'ont plus entendu parler. Le maire confirme que ce dossier n'a pas bougé et que la mairie n'a eu aucun retour de l'Etat suite à son préavis négatif.

Hubert Dethurens rappelle les arguments invoqués : contribution communale importante depuis des années pour fournir des sites d'enfouissements des DCMI dans les gravières ; localisation particulièrement inappropriée du site prévu sur Laconnex (vignes, points hauts etc, si ce n'est un creux qui pourrait être comblé). En outre, si certains propriétaires des parcelles concernées ne sont pas d'accord, tout le site sera bloqué. Et cela sera certainement le cas, puisque la commune qui est propriétaire ne donnera pas son aval à une telle décharge. En conclusion, l'objectif de la commune est de faire retirer ce secteur du plan.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 20h15.

Catherine Koumrouyan
Secrétaire communale